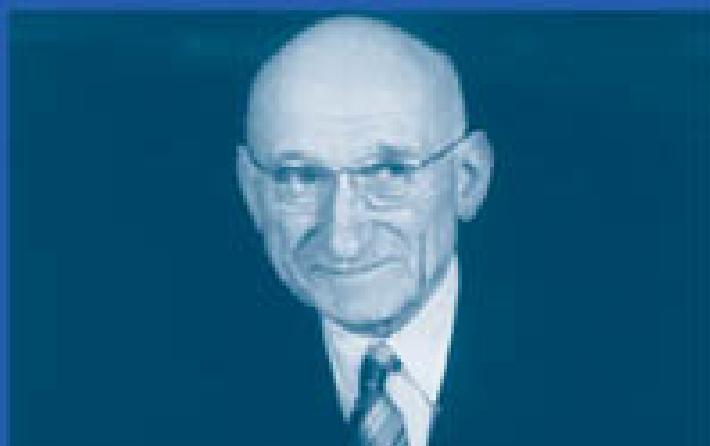
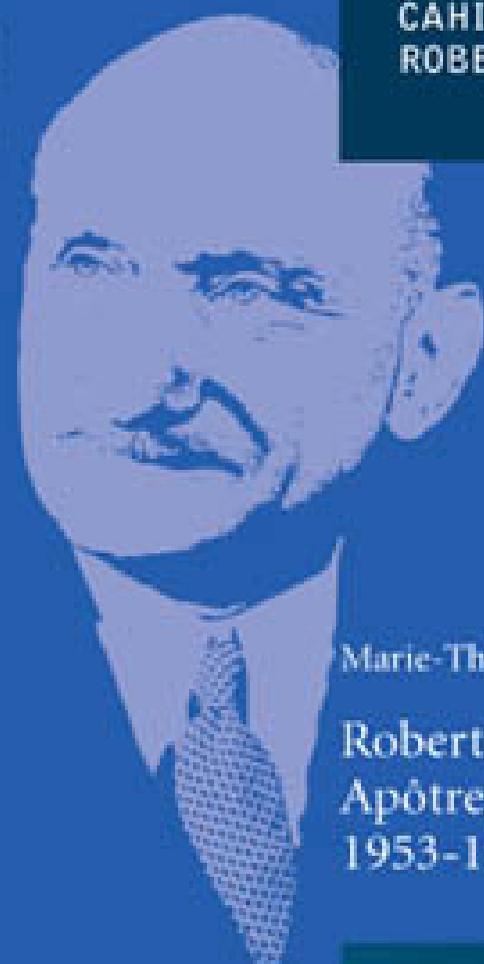


Marie-Thérèse Bitsch

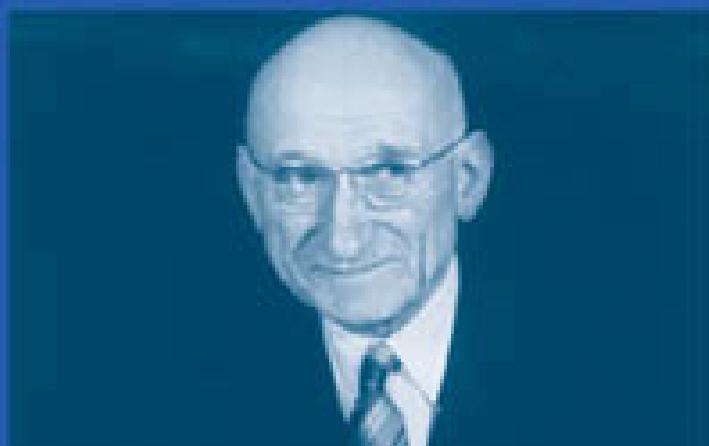
Robert Schuman
Apôtre de l'Europe
1953-1963





Marie-Thérèse Bitsch

Robert Schuman
Apôtre de l'Europe
1953-1963



Introduction

Ce volume présente un choix de textes qui illustrent l'engagement européen de Robert Schuman au cours des dernières années de sa vie, de janvier 1953, date à laquelle il quitte le Quai d'Orsay après avoir été ministre des Affaires étrangères pendant quatre ans et demi, à septembre 1963, date de son décès.

Robert Schuman est fréquemment désigné comme un « père de l'Europe ». Cette formule renvoie au rôle qu'il a joué au début de la construction européenne, dans les années décisives entre 1948 et 1952, pour la mise en route des premières organisations qui ont jeté les bases du processus d'unification politique de l'Europe. Il doit ce titre, principalement, au lancement du « plan Schuman », présenté le 9 mai 1950, qui est en fait un projet élaboré par Jean Monnet mais dont le ministre des Affaires étrangères a pris la responsabilité politique et qui allait aboutir à la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), première étape vers l'actuelle Union européenne. À côté des deux Français, d'autres dirigeants de cette époque – l'Allemand Konrad Adenauer, le Luxembourgeois Joseph Bech, l'Italien Alcide de Gasperi, le Belge Paul-Henri Spaak, le Néerlandais Jan-Willem Beyen et quelques autres encore – sont également considérés comme des pères de l'Europe. Pour ne citer que les travaux les plus récents, le colloque organisé à Metz par la Maison Robert Schuman en octobre 2007 en recense une douzaine¹, le colloque tenu à Bruxelles à l'occasion du 50^e anniversaire de la déclaration Schuman en présente à peine un peu moins². Mais, devant l'Histoire, le chrétien-démocrate Robert Schuman est, parmi les fondateurs des Communautés européennes, le seul à avoir laissé son nom à un projet d'intégration avec le socialiste Paul-Henri Spaak, dont le rapport qui porte son nom et dont il prend la responsabilité politique sans l'avoir rédigé personnellement sert de base aux négociations de 1956-1957 qui aboutissent à la signature des traités de

¹ Schirmann Sylvain (dir.), *Robert Schuman et les Pères de l'Europe. Cultures politiques et années de formation*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2008 (dans cet ouvrage, 6 communications sont consacrées, totalement ou partiellement, à Robert Schuman).

² *Les Pères de l'Europe. 50 ans après. Perspectives sur l'engagement européen*, Bruxelles, Bruylant, 2001 (une communication sur Robert Schuman).

Rome créant la Communauté économique européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique³.

Il n'est pas possible, dans le cadre de cette introduction, de retracer en détail l'itinéraire de Robert Schuman. Sa vie et son œuvre sont déjà largement connues grâce aux biographies publiées par des universitaires de renom⁴ et aux nombreux témoignages laissés par des proches⁵, sans parler de l'exposition permanente qui lui est consacrée par la Maison Robert Schuman, à Scy-Chazelles⁶. La présentation qui suit se contente donc de poser quelques jalons pour mettre en perspective les dernières années de la vie de Schuman qui seront étudiées ici de manière plus approfondie.

En s'inspirant d'une formule célèbre, les historiens se plaisent à dire : on ne naît pas européen, on le devient. Cette remarque s'applique parfaitement à Robert Schuman, comme l'illustre la présentation rapide de son parcours personnel et politique.

I. La formation et la carrière avant l'arrivée au Quai d'Orsay

Robert Schuman naît le 29 juin 1886, à Clausen, dans le Grand-Duché de Luxembourg, pays de sa mère. Son père est originaire d'Evrange, un village de la Lorraine annexée au Reich allemand après la

³ Dans les décennies suivantes, il arrive assez fréquemment que des responsables européens laissent leur nom à un projet d'intégration. Par exemple dans le domaine monétaire, il y a eu un « plan Werner » en 1970 (du nom du Premier ministre et ministre des Finances luxembourgeois de l'époque), premier projet très élaboré d'union monétaire mais qui va avorter rapidement, puis le « rapport Delors » de 1989 qui va inspirer très largement la réalisation de l'union économique et monétaire inscrite dans le traité de Maastricht de 1992.

⁴ À une vingtaine d'années d'intervalle, deux grandes biographies universitaires : Poidevin Raymond, *Robert Schuman. Homme d'État, (1886-1963)*, Paris, Imprimerie Nationale, 1986 ; Roth François, *Robert Schuman. Du Lorrain des frontières au père de l'Europe*, Paris, Fayard, 2008. Sur la jeunesse de Robert Schuman, voir la thèse soutenue à l'Université de Strasbourg par Pennera Christian, *La jeunesse et les débuts politiques d'un grand européen, de 1906 à 1924*, Sarreguemines, Éditions Pierron, 1985. Pour une présentation rapide : Bitsch Marie-Thérèse, « Robert Schuman », in *Dictionnaire des Ministres des Affaires étrangères*, Paris, Fayard, 2005.

⁵ Voir notamment le livre de Rochefort Robert, *Robert Schuman*, Paris, Cerf, 1968 ou les nombreux témoignages dans la revue *France Forum*, novembre 1963.

⁶ Par ailleurs, une exposition temporaire a été organisée à Luxembourg en 1986, pour le 100^e anniversaire de la naissance de Robert Schuman. Le catalogue de cette exposition, *Les racines et l'œuvre d'un grand Européen Robert Schuman*, comporte une iconographie et des textes très intéressants. Voir en particulier le texte rédigé par Gilbert Trausch, pp. 24 à 83.

guerre de 1870 et proche de la frontière luxembourgeoise. Bien qu'ayant quitté le *Reichsland* d'Alsace-Lorraine (mais sans faire jouer le droit d'option qui était reconnu aux populations par le traité de Francfort de 1871), il a acquis la nationalité allemande qu'il transmet à son fils. Celui-ci deviendra français seulement en 1918, à la fin de la Première Guerre mondiale, lorsque les « Provinces perdues » – les trois départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de Moselle – font retour à la France.

C'est au Grand-Duché que Robert Schuman passe son enfance et son adolescence, dans un milieu marqué par le pluralisme linguistique et culturel. Il parle le luxembourgeois dans la vie quotidienne, apprend l'allemand à l'école communale de Clausen, puis le français (et aussi le latin, le grec et l'anglais) à l'Athénée de Luxembourg. Mais il termine sa scolarité secondaire en allant préparer l'*Abitur*⁷ à Metz, en Lorraine annexée. Il fait ensuite des études de droit dans les universités allemandes de Bonn, Munich, Berlin et Strasbourg. C'est dans cette ville alsacienne, alors capitale du *Reichsland*, qu'il prépare et soutient sa thèse en 1910. Pendant ses études, il entretient une correspondance régulière, en français, avec sa mère, une femme cultivée et pieuse, qui exerce une profonde influence sur son fils. Sa mort en 1911, à la suite d'un accident, constitue un immense choc pour Robert Schuman, fils unique et déjà orphelin de père depuis une dizaine d'années.

En 1912, Robert Schuman ouvre un cabinet d'avocat à Metz. Cette décision revêt une double signification. En s'installant en Lorraine mosellane, dans cette ville autrefois francophone mais devenue bilingue du fait de l'annexion, non loin de son Luxembourg natal et de la Belgique où vit une grande partie de sa famille maternelle, Schuman enracine son identité d'homme des frontières qu'il revendique souvent par la suite. En s'inscrivant au barreau, il renonce à la vie religieuse qui l'a peut-être tenté après le décès de sa mère et il opte pour un « apostolat laïc », selon l'expression d'un ami proche. Fortement marqué par le catholicisme social, il s'engage activement dans diverses associations, préside le mouvement de la jeunesse catholique en Lorraine annexée et participe à de nombreuses manifestations de catholiques allemands. Son identité chrétienne contribue à faire de lui un « cosmopolite », comme il en existe beaucoup, pense-t-il, dans les régions frontalières.

La Première Guerre mondiale vient infléchir le destin de Robert Schuman. Réformé en 1908 pour raison de santé, il ne fait pas la guerre dans les tranchées mais est affecté dans des services administratifs. Il ne porte pas l'uniforme d'officier allemand, contrairement à une légende tenace que les communistes français vont utiliser à la fin des années 1940

⁷ L'*Abitur* est, en Allemagne, l'équivalent du baccalauréat en France.

pour chercher à le discréditer. Informé des horreurs de la guerre, et en particulier des exactions de l'armée allemande en Belgique, après la violation de la neutralité de ce pays, il prend des distances avec la politique nationaliste du Reich. Mais il ne renie pas sa citoyenneté allemande. Ce n'est qu'après l'armistice du 11 novembre 1918 que Robert Schuman acquiert automatiquement la nationalité française, comme tous les autres Alsaciens-Mosellans (à l'exception des « vieux Allemands », c'est-à-dire des Allemands immigrés dans le *Reichsland* pendant l'annexion).

Robert Schuman commence alors une carrière politique en France. Il se fait élire député dès les législatives de 1919 et il représente le département de la Moselle (ou la circonscription de Thionville, lorsque les élections se font au système uninominal), sans discontinuité, de 1919 à 1940 puis de 1945 à 1962. Son ancrage en Lorraine mosellane se renforce ainsi dans l'entre-deux-guerres. En 1926 il achète une maison à Scy-Chazelles, non loin de Metz, qu'il gardera jusqu'à sa mort. À Paris, Schuman fait très vite figure de spécialiste des questions d'Alsace-Lorraine et il joue un rôle essentiel dans la commission d'Alsace-Lorraine de l'Assemblée nationale. Fort de sa double culture et de sa formation de juriste, il est bien placé pour préparer l'introduction de la législation française dans les trois départements recouverts. Soucieux de défendre le particularisme régional, il s'efforce de préserver le bilinguisme et le statut concordataire, notamment l'enseignement confessionnel. Rigoureux et consciencieux, il se fait remarquer aussi dans la commission des finances, entre autres par Pierre Mendès France qui le recommandera plus tard pour le poste de ministre des Finances. Par contre, dans l'entre-deux-guerres, le député mosellan ne passe pas pour un spécialiste des relations internationales. Cependant, il s'intéresse aux affaires européennes. Il soutient à partir de 1925 la politique de rapprochement avec l'Allemagne menée par Aristide Briand ainsi que la politique de coopération et de détente dans le cadre de la Société des Nations. Il se préoccupe du sort des minorités nationales et effectue plusieurs voyages en Europe centrale et balkanique. Mais, quoique très attaché à la paix (au point de compter parmi les « munichois » en 1938), il ne milite pas dans les associations qui préconisent la réconciliation franco-allemande ou l'unification de l'Europe.

Comme pour beaucoup de futurs européistes, l'expérience de la Deuxième Guerre mondiale est cruciale pour Robert Schuman. En mars 1940, il accède pour la première fois aux responsabilités gouvernementales : il entre au cabinet dirigé par Paul Reynaud, comme sous-secrétaire d'État aux réfugiés. Il est chargé de régler les problèmes des populations d'Alsace-Lorraine repliées dans le sud-ouest de la France, avant d'être confronté au drame de l'exode, au mois de juin. Reconduit

au même poste dans le gouvernement Pétain (peut-être sans avoir été consulté), il abandonne ces fonctions à la mi-juillet, après avoir voté les pleins pouvoirs au maréchal Pétain, ce qui lui vaudra, à la Libération, d'être frappé d'indignité et d'inéligibilité. De retour en Moselle, théoriquement occupée mais déjà annexée de fait, il est arrêté par les autorités nazies dès le 14 septembre 1940. Devant son refus de collaborer, il est maintenu en prison à Metz jusqu'en avril 1941, puis placé en résidence surveillée à Neustadt, dans le Palatinat. C'est de là que Schuman parvient à s'évader en août 1942, à passer en Alsace puis en zone sud peu avant que cette dernière ne soit occupée à son tour par l'armée allemande, au mois de novembre. Condamné à la clandestinité et à changer sans cesse de refuge, il est notamment accueilli dans des monastères. Si des témoignages attestent de son esprit de résistance, Robert Schuman n'a cependant été actif dans aucun mouvement organisé. Beaucoup de son temps est consacré à la lecture, à la prière, à la réflexion sur l'avenir ; l'idée de la nécessaire unité de l'Europe commence à germer.

À la Libération, Schuman se trouve pendant quelques temps dans une position délicate : à la fois sollicité pour exercer des responsabilités et poursuivi pour son vote en faveur du maréchal Pétain. Mais à la suite d'une intervention du général de Gaulle, il bénéficie d'un non-lieu pour avoir quitté rapidement le cabinet Pétain et avoir ensuite favorisé la Résistance. Il peut donc se présenter aux élections et retrouver en octobre 1945 son siège de député, désormais – et pour plus de quinze ans – sous l'étiquette du Mouvement républicain populaire (MRP) dont Schuman est l'un des membres influents. L'année suivante, il entre au gouvernement, cette fois par la grande porte. Ministre des finances de juin 1946 à novembre 1947, il ne quitte la rue de Rivoli que pour accéder à Matignon où il reste jusqu'en juillet 1948. Dans les deux fonctions, Schuman doit affronter d'énormes difficultés. Au lendemain de la guerre, la situation financière est catastrophique. Avec les pénuries, le marché noir, la course entre les prix et les salaires, l'inflation s'aggrave et le mécontentement social monte. Lorsqu'il arrive à la présidence du Conseil, Schuman doit faire face à des mouvements de grèves quasi insurrectionnelles qui paralysent le pays. L'aide Marshall, qui est promise depuis juin 1947 et attendue avec impatience mais qui suscite l'hostilité des communistes, n'arrivera qu'à partir de juillet 1948. Même si Schuman ne résout pas tous les problèmes, sa détermination dans l'adversité lui vaut l'estime d'une grande partie de la classe politique qui lui reconnaît des qualités d'hommes d'État.

II. Le rôle européen du ministre des Affaires étrangères (1948-1952)

C'est donc un homme d'expérience qui arrive au Quai d'Orsay en juillet 1948 pour succéder à un autre ministre MRP, Georges Bidault, qui a occupé le poste depuis septembre 1944 (sauf pendant les quelques semaines du gouvernement Blum, de décembre 1946 à janvier 1947). C'est aussi une personnalité qui détonne un peu dans les milieux politiques. Modeste, discret, voire effacé, il a des allures de moine (selon l'expression du journaliste Jacques Fauvet), avec sa silhouette penchée et sa calvitie qui font le bonheur des caricaturistes. C'est un orateur médiocre qui parle d'un ton monocorde et qui a gardé un accent germanique prononcé. Mais il a de l'humour et de la rigueur dans ses discours. C'est un grand travailleur qui connaît les dossiers, qui lit les rapports préparés par les collaborateurs et les annote avant d'en discuter. C'est un homme qui a, jusque dans le détail, le sens de l'intérêt collectif : il surprend les fonctionnaires avec son habitude d'éteindre lui-même les lumières dans les couloirs du ministère par souci d'économie. Plus important, et peut-être plus rare, il fait passer ses convictions avant sa carrière. Il accepte de prendre des risques pour défendre un projet qui lui paraît utile et juste, ce qui lui donne une certaine liberté dans son action politique. Selon des témoignages, il émane de lui une force intérieure qui en impose et qui lui vient sans doute d'une vie spirituelle profonde. Catholique pratiquant, il commence souvent sa journée de ministre en allant assister à une messe dans une église du quartier. Mais cet homme de foi n'est pas un idéologue. Il se veut pragmatique et prudent pour se donner plus de chances de succès. Il sait être un négociateur patient et manœuvrier pour dénouer les affaires délicates.

Les dossiers sensibles ne manquent pas dans l'été 1948. La guerre froide ne cesse de s'aggraver depuis le printemps 1947, surtout depuis la proposition Marshall d'aide aux Européens qui a été acceptée par les pays d'Europe occidentale mais rejetée par l'Union soviétique et les États devenus ses satellites en Europe centrale et orientale. En février 1948, le « coup de Prague », coup de force politique qui permet aux communistes de s'emparer de la totalité du pouvoir en Tchécoslovaquie, consolide l'appartenance de ce pays au bloc de l'Est. Presque en même temps, s'ouvre à Londres une conférence entre les trois puissances d'occupation occidentales en Allemagne (États-Unis, Royaume-Uni et France). Conscients, depuis l'échec des rencontres à Quatre de l'année 1947, qu'il n'est pas possible d'arriver à un accord avec l'URSS pour signer un traité de paix avec l'Allemagne, les Occidentaux décident de prendre des mesures pour fixer le sort des régions allemandes qui sont sous leur contrôle. Adoptées en juin 1948, les « recommandations de

Londres » prévoient notamment l'unification économique des trois zones d'occupation, la réunion d'une Assemblée parlementaire chargée d'élaborer une constitution pour l'Allemagne de l'Ouest et l'instauration d'une nouvelle monnaie, le deutschemark, introduit également dans les trois secteurs occidentaux de Berlin, à la fin du mois de juin. C'est alors que les autorités soviétiques provoquent le blocus de Berlin, en interdisant les communications par voies terrestres entre Berlin et les trois zones occidentales, à quoi les Américains réagissent en établissant un pont aérien pour éviter l'asphyxie de Berlin-Ouest. Avec cette crise grave, la guerre froide franchit une nouvelle étape. Simultanément, elle se développe aussi en Asie : la Corée est coupée en deux États, les communistes chinois progressent en attendant leur victoire en 1949 et le conflit se prolonge entre la France et les communistes vietnamiens qui veulent l'indépendance de leur pays.

Lorsqu'il arrive aux Affaires étrangères, Schuman trouve aussi une construction européenne en chantier. Le 17 mars 1948 a été signé le pacte de Bruxelles, créant une Union occidentale à cinq (France, Royaume-Uni, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas). Il s'agit essentiellement d'un accord de sécurité collective qui ouvre la voie à une alliance plus large, incluant les États-Unis, que les Européens appellent de leurs vœux. Il revient donc à Robert Schuman d'assumer, côté français, la négociation de ce pacte atlantique qui est signé à Washington le 4 avril 1949 entre les États-Unis, le Canada et dix États européens. Le 16 avril 1948 a été signé un autre traité, instaurant l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) chargée de gérer l'aide Marshall et comprenant l'ensemble des États d'Europe occidentale, à l'exception de l'Espagne franquiste et de la Finlande qui adopte une position de stricte neutralité pour éviter de provoquer des représailles de la part de l'Union soviétique. De structure intergouvernementale, ces organisations ne satisfont pas complètement les associations de militants de l'idée européenne qui vont bientôt se regrouper au sein du Mouvement européen. Réunies au Congrès de La Haye, début mai 1948, elles ont souhaité la création d'une Union européenne dotée d'une Assemblée capable de galvaniser les énergies en vue de l'unification du Vieux continent. En août, elles précisent leur projet dans un mémorandum envoyé aux gouvernements des États d'Europe occidentale et elles comptent surtout sur les Cinq du pacte de Bruxelles pour prendre une initiative en faveur de l'intégration. Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères depuis peu, est donc directement sollicité.

Dès le 18 août, Schuman propose au gouvernement français de se faire l'avocat et l'artisan de ce projet qui le séduit pour au moins trois

raisons⁸. D'une part, il répond à l'attente d'une partie de l'opinion publique qui veut la coopération et la paix entre Européens plutôt que la division et le conflit. D'autre part, il convient aux États-Unis, qui sont favorables à une union la plus étroite possible entre les États d'Europe occidentale dans l'espoir de faire barrage à l'expansion du communisme. Surtout, ce projet semble offrir la possibilité d'ancrer dans une Europe démocratique et pacifique un État ouest-allemand en train de se constituer. La France, qui a dû renoncer à sa politique punitive vis-à-vis de son voisin, y voit donc le moyen de garantir sa sécurité. Mais la proposition de Schuman, soutenue plus ou moins chaleureusement par les gouvernements des États du Benelux, se heurte à l'hostilité de Londres. Les travaillistes britanniques, qui ne souhaitent pas se lier trop étroitement au continent, imposent un projet alternatif qui aboutit à la signature du traité de Londres, le 5 mai 1949, établissant le statut du Conseil de l'Europe dont le siège est fixé à Strasbourg. Dans cette organisation, l'Assemblée consultative est faible face au Comité des ministres ; ce dernier qui décide à l'unanimité risque d'être peu efficace. Le Conseil de l'Europe qui, de plus, n'inclut pas la République fédérale d'Allemagne (RFA) parmi les dix États fondateurs, est pour Schuman une grande déception sinon un échec total. De cette expérience, il ne peut manquer de tirer des leçons pour la suite de son action européenne.

C'est exactement un an plus tard, le 9 mai 1950, que Robert Schuman propose la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Inventé par Jean Monnet, commissaire général au Plan⁹, ce projet est révolutionnaire à trois points de vue. Il propose d'unifier l'Europe autour d'un noyau franco-allemand (et non plus franco-britannique comme dans les années 1948-1949), de créer une Communauté dotée d'une Haute Autorité supranationale (au lieu d'une institution intergouvernementale), de se limiter dans un premier temps aux seuls secteurs du charbon et de l'acier, en comptant sur un effet d'entraînement pour faciliter plus tard l'intégration économique

⁸ Sur le rôle de Robert Schuman dans la création du Conseil de l'Europe voir : Bitsch, Marie-Thérèse, « Le rôle de la France dans la naissance du Conseil de l'Europe », in Raymond Poidevin (dir.), *Histoire des débuts de la construction européenne*, Bruxelles, Bruylant, 1986, pp. 165-198, et Bitsch, Marie-Thérèse (dir.), *Jalons pour une histoire du Conseil de l'Europe*, Berne, Peter Lang, 1997.

⁹ Il s'agit du plan de reconstruction et de modernisation de l'économie française (1947-1952), conçu et mis en œuvre sous la direction de Jean Monnet. Sur Jean Monnet, voir principalement : Bossuat Gérard, et Wilkens Andreas (dir.), *Jean Monnet, l'Europe et les chemins de la paix*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999 ; Roussel Eric, *Jean Monnet (1888-1979)*, Paris, Fayard, 1996. Voir aussi Monnet Jean, *Mémoires*, Paris, Fayard, 1976.

générale puis la constitution d'une vraie Fédération (politique)¹⁰. Schuman comprend aussitôt l'intérêt de ce qui va être appelé le « plan Schuman ». Alors que les relations sont difficiles avec la République fédérale depuis sa naissance en 1949, surtout à cause du désaccord entre Paris et Bonn sur le statut de la Sarre, Schuman espère réconcilier rapidement les anciens « ennemis héréditaires ». Faire entrer la RFA dans une Communauté européenne, à égalité de droits avec les autres États membres, devrait créer le cadre d'une bonne coopération, mettre fin aux discriminations à l'encontre de l'Allemagne et aux contrôles sur sa sidérurgie tout en rassurant les Français. Gérer en commun la production de charbon et d'acier des deux pays devrait rendre la guerre non seulement impensable mais matériellement impossible, comme l'explique la déclaration du 9 mai. De plus, créer un marché commun pour ces industries de base, encore essentielles dans les années d'après-guerre, pouvait stimuler l'essor économique des pays européens. Voilà pourquoi Robert Schuman a décidé très vite de se faire le bras politique de ce projet.

Le processus qui conduit de la déclaration du 9 mai 1950 à la signature du traité de Paris créant la CECA, le 18 avril 1951, puis à la ratification et à l'entrée en vigueur du traité le 23 juillet 1952, est bien connu¹¹. Cinq gouvernements répondent positivement à la proposition française. En Allemagne, le chancelier Adenauer est enthousiaste et plein de gratitude à l'égard de Robert Schuman. Favorable au rapprochement franco-allemand et à l'intégration européenne, il a conscience également que ce projet permet à son pays de franchir une étape vers le retour à la souveraineté. C'est aussi pour des raisons politiques que Rome accueille avec satisfaction ce projet qui peut redonner à l'Italie une place sur la scène européenne. Les trois pays du Benelux sont plus réservés mais ne souhaitent pas rester à l'écart. Par contre, le Royaume-Uni, pourtant grand pays sidérurgique, ne peut accepter un cadre supranational et refuse de souscrire au principe d'une Haute Autorité. C'est donc à Six que se tient, à Paris, la conférence du plan Schuman qui élabore le traité CECA. Elle est présidée par Jean Monnet mais le

¹⁰ Sur les origines du plan Schuman, voir : Gerbet, Pierre, *La genèse du plan Schuman. Des origines à la déclaration du 9 mai 1950*, Lausanne, Centre de recherches européennes, 1962 ; Bitsch Marie-Thérèse, « La triple option de Paris : pour une Europe supranationale et sectorielle autour d'un noyau franco-allemand », in Andreas Wilkens (dir.), *Intérêts nationaux et projet européen*, Bruxelles, Bruylant, 2004, pp. 145-164.

¹¹ Sur la négociation du traité CECA et sur l'histoire de la CECA, voir : Spierenburg Dirk et Poidevin Raymond, *Histoire de la Haute Autorité de la CECA*, Bruxelles, Bruylant, 1993 ; Schwabe, Klaus (dir.), *The Beginnings of the Schuman-Plan*, Baden-Baden, Nomos Verlag, 1988.

ministre des Affaires étrangères intervient si nécessaire. Par exemple en août 1950, il va à Strasbourg, devant l'Assemblée consultative, pour expliquer l'importance du projet et plaider en faveur d'une Haute Autorité indépendante des gouvernements alors que les Britanniques viennent de lancer l'idée de la placer sous la coupe du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, ce qui lui enlèverait toute efficacité. De même, Schuman monte au créneau, en décembre 1951, pour obtenir la ratification du traité par une Assemblée nationale qui, depuis les élections du mois de juin, compte beaucoup d'opposants à une Europe supranationale, surtout dans les rangs communistes et gaullistes mais aussi dans la droite libérale ou nationaliste, voir chez certains socialistes nostalgiques d'une coopération privilégiée avec le Royaume-Uni.

Le traité de Paris est un texte relativement précis – un traité-loi – qui organise de manière rigoureuse le fonctionnement de la nouvelle Communauté. Il définit la composition de la Haute Autorité (un collège de neuf membres indépendants des gouvernements) ainsi que ses compétences. Il instaure, à côté de l'institution supranationale, trois organes chargés de la contrôler. Une Assemblée de parlementaires des États membres doit examiner un rapport d'activités annuel et peut voter, dans certaines conditions, une motion de censure entraînant la démission de la Haute Autorité. Un Conseil des ministres, comprenant un représentant du gouvernement de chacun des Six, coordonne l'action de la Communauté et des États membres et donne son avis conforme à certaines décisions de la Haute Autorité. Une Cour de justice a pour mission de dire le droit dans l'interprétation et l'application du traité. Au moment de choisir le siège de la CECA, en juillet 1952, Robert Schuman avance la candidature de Strasbourg qui permettait un certain regroupement des organisations européennes ou celle de Sarrebruck qui pouvait devenir un « district » européen et, peut-être, mettre fin à la querelle franco-allemande sur le statut de la Sarre. Mais, face aux réserves d'Adenauer à l'égard de ces solutions, il accepte la proposition de Joseph Bech d'installer les institutions à Luxembourg, à l'exception de l'Assemblée qui tient ses séances à Strasbourg, dans le bâtiment du Conseil de l'Europe.

Robert Schuman est aussi amené à donner son soutien à deux autres projets qui dépendent moins directement de ses initiatives mais en faveur desquelles il s'investit très énergiquement : les projets de Communauté européenne de défense (CED) et de Communauté politique européenne (CPE). Le premier est lancé à l'automne 1950, quelques semaines après le début de la guerre de Corée qui pousse les Occidentaux à renforcer leur sécurité, ce qui pose le problème du réarmement de la RFA. C'est à nouveau Jean Monnet qui suggère l'intégration de soldats allemands dans une armée européenne, reprenant ainsi une idée

qui est dans l'air du temps et qui a été notamment débattue au Conseil de l'Europe sous l'impulsion de Churchill. Mais Monnet veut réaliser le réarmement dans le cadre d'un « plan Schuman élargi », c'est-à-dire d'une Communauté supranationale venant s'ajouter à la CECA. Robert Schuman, qui était très préoccupé par les risques d'une renaissance du militarisme allemand, approuve ce plan auquel René Pleven, alors président du Conseil, va donner son appui et son nom. Après de longues discussions entre Européens et aussi avec les Américains directement intéressés, ce projet aboutit en mai 1952 à la signature, par les Six, d'un traité de Paris créant la CED. Dès cette date, la querelle entre « cédistes » et « anticédistes » laisse présager des lenteurs et des difficultés de ratification du traité en France¹².

Par ailleurs, l'article 38 de ce traité, introduit à la demande du chef du gouvernement italien, Alcide de Gasperi, lui-même influencé par le Mouvement européen et en particulier par Altiero Spinelli, envisage la mise en place ultérieure d'une organisation politique, fédérale ou confédérale. Avec d'autres, Robert Schuman accepte l'idée d'appliquer cet article de manière anticipée, c'est-à-dire avant même la ratification du traité CED, si bien qu'en septembre 1952 les six ministres des Affaires étrangères confient à l'Assemblée de la CECA la charge d'élaborer un projet de Communauté politique. Un texte sera remis au président en exercice du Conseil des ministres des Six, en mars 1953, alors que Schuman vient de quitter le gouvernement deux mois plus tôt, mais ce projet d'inspiration très fédéraliste est rapidement abandonné¹³.

Schuman, qui a défendu ces deux Communautés – surtout la CED – avec une grande détermination, va payer son engagement. Il est violemment critiqué par tous les adversaires de l'Europe supranationale, en particulier par tous ceux qui veulent préserver l'indépendance de l'armée française et refusent son intégration dans une organisation européenne aux côtés de contingents allemands. D'autres dossiers viennent renforcer l'hostilité à l'encontre de Schuman. Malgré de longues négociations avec Adenauer, Schuman ne réussit pas à définir un nouveau statut de la Sarre susceptible de convenir aux Français qui veulent le maintien de son rattachement économique à la France et aux Allemands qui souhaitent son intégration dans la RFA. La situation est aussi extrêmement sensible dans les deux protectorats d'Afrique du Nord qui, à la

¹² Sur l'affaire de la CED, voir notamment Dumoulin, Michel (dir.), *La Communauté européenne de défense, leçons pour demain?*, Bruxelles, P.I.E.-Peter Lang, 2000.

¹³ Sur le projet de Communauté politique européenne, voir : Preda, Daniela, *Sulla soglia dell'Unione. La vicenda della Comunità politica europea (1952-1954)*, Milan, Jaca Book, 1994 ; Griffiths, Richard, *Europe's First Constitution. The European Political Community (1952-1954)*, Londres, Federal Trust, 2000.

différence d'autres colonies, dépendent des Affaires étrangères. En Tunisie puis au Maroc, des mouvements indépendantistes s'affirment avec force et de graves incidents se produisent à partir de 1950. Alors que Schuman semble favorable à une évolution progressive des statuts vers une plus grande autonomie en attendant l'indépendance, il est désavoué par tous les tenants d'une politique de fermeté, parlementaires de différentes tendances et même hauts fonctionnaires de son propre ministère. Tous ces adversaires réclament de plus en plus ouvertement le départ de Robert Schuman et finissent par l'obtenir en janvier 1953. Lorsque René Mayer forme son gouvernement, qui a besoin du soutien des gaullistes, Robert Schuman est écarté des Affaires étrangères.

III. L'avocat de l'Europe dans les dernières années de sa vie (1953-1963)

Après avoir quitté le Quai d'Orsay, Robert Schuman exerce encore diverses fonctions mais sans jamais revenir sur le devant de la scène politique intérieure ou européenne.

Lorsqu'il perd le portefeuille des Affaires étrangères, en janvier 1953, Schuman reste député puisque sous le régime de la IV^e République un ministre n'est pas obligé de renoncer à son siège à l'Assemblée nationale qu'il a donc continué d'occuper sans interruption. Il est réélu lors des législatives de janvier 1956 et de novembre 1958. Mais à la veille des élections de novembre 1962, alors qu'il est déjà très atteint par la maladie, il annonce sa décision de ne pas se représenter et de mettre ainsi fin à sa carrière politique. Au moins jusqu'à l'avènement de la V^e République, il ne manque pas d'intervenir dans les débats parlementaires sur l'Europe et de chercher à peser sur les décisions. Il est ainsi amené à prendre position sur trois questions importantes pour la construction européenne. En 1954, alors qu'il souhaite évidemment la ratification du traité de Paris sur la CED, il assiste impuissant au « crime du 30 août », c'est-à-dire au rejet du traité par l'Assemblée nationale, à la suite d'un vote préalable qui l'écarte sans même organiser un débat sur le fond. Quelques mois plus tard, l'Assemblée doit se prononcer sur les accords de Paris, signés en octobre 1954, qui autorisent le réarmement allemand, font entrer la RFA dans l'OTAN et dans l'Union occidentale devenue Union de l'Europe occidentale (UEO) et prévoient un statut européen pour la Sarre. Quoique peu satisfait de ces accords qu'il considère comme un piètre ersatz au traité CED, Schuman plaide en faveur de leur ratification pour éviter un nouvel échec et préserver la coopération franco-allemande. Par contre, c'est avec beaucoup plus d'enthousiasme qu'il intervient en 1957 en faveur des traités de Rome qui créent la Communauté économique européenne (CEE) et la Com-

munauté européenne de l'énergie atomique (CEEA) appelée aussi Euratom.

En février 1955, Robert Schuman retrouve, pour presque un an, une fonction gouvernementale. Il est nommé ministre de la Justice et garde des sceaux dans le gouvernement dirigé par Edgar Faure, qui se met en place six mois après l'échec de la CED et qui doit prendre position sur la relance de la construction européenne esquissée à la Conférence de Messine, début juin 1955, sous l'impulsion des États du Benelux. Le chef du gouvernement et le ministre des Affaires étrangères, Antoine Pinay, échaudés par l'affaire de la CED, se montrent réservés à l'égard de cette relance mais ne veulent pas prendre la responsabilité d'un nouvel échec. Pinay accepte donc la résolution, d'ailleurs formulée avec beaucoup de prudence, qui est adoptée par les six ministres des Affaires étrangères à Messine. Elle confie à un comité d'experts (qui sera présidé par Paul-Henri Spaak) le soin d'étudier la possibilité de poursuivre l'intégration sectorielle mais aussi de promouvoir l'intégration économique générale, dans le cadre de nouvelles communautés supranationales. À ce stade, Robert Schuman en tant que ministre de la Justice n'a guère de moyens pour appuyer directement la relance mais rien ne l'empêche de s'exprimer en faveur du renforcement de l'unité européenne.

En 1955 également, Schuman accepte de prendre la présidence du Mouvement européen. Il avait été sollicité dès 1954, au moment où Paul-Henri Spaak abandonne ce poste, lorsqu'il redevient ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement belge après une interruption de près de cinq ans. Mais Schuman semble hésiter et ne s'engage vraiment qu'en juin 1955, alors que le Mouvement connaît des difficultés à cause de dissensions internes et du manque de moyens financiers. Schuman lance alors une vaste opération pour réorganiser le Mouvement, sans vraiment y parvenir. Il assume la présidence du Mouvement jusqu'en 1961 et continue à s'y impliquer mais sans en faire, semble-t-il, sa priorité.

Après l'entrée en vigueur des traités de Rome, Robert Schuman est porté à la présidence de l'Assemblée parlementaire européenne (APE) qui est une assemblée unique pour les trois Communautés (CECA, CEE, CEEA). Élu par acclamation le 19 mars 1958, réélu l'année suivante, il renonce à se représenter début 1960, à la suite des premiers signes de sa maladie. Il exerce donc pendant deux ans cette fonction essentiellement honorifique, à la tête d'un organe qui a encore peu de compétences. D'après les traités, l'Assemblée détient principalement un pouvoir de contrôle politique sur les exécutifs (Haute Autorité de la CECA, Commissions de la CEE et d'Euratom) qu'elle peut obliger à démissionner et un rôle purement consultatif dans le domaine législatif. Mais le choix

hautement symbolique de ce père de l'Europe comme premier président souligne les ambitions d'une institution qui cherche à conquérir un meilleur standing dans le triangle décisionnel et qui, dès 1962, décidera de s'appeler désormais Parlement européen. À la fin de cette année 1962, Robert Schuman qui était resté membre de l'APE et de sa commission des affaires politiques renonce également à ces mandats liés à la fonction de député à l'Assemblée nationale.

Pendant les dernières années de sa vie active, Robert Schuman partage son temps entre Paris, où il a acheté en 1954 un appartement rue de Verneuil dans le 7^e arrondissement, pas très loin de l'Assemblée nationale, Scy-Chazelles où il revient habituellement en fin de semaine pour reprendre contact avec ses proches et ses électeurs mosellans et de nombreux déplacements dans des pays d'Europe occidentale, voire aux États-Unis, ou dans des villes françaises, pour des conférences, des congrès ou les sessions de l'Assemblée parlementaire européenne.

Pour appréhender la pensée et les activités européennes de Robert Schuman pendant cette décennie 1953-1963, les historiens ont à leur disposition des sources très variées émanant de Schuman lui-même : interviews et articles dans la presse, préfaces à des ouvrages, correspondances, allocutions, rapports, textes de conférences tantôt manuscrits, tantôt dactylographiés, parfois imprimés dans des revues ou des ouvrages collectifs. Ces documents peuvent être complétés par des témoignages et des articles contemporains sur Robert Schuman. Mais l'ouvrage présenté ici privilégie une connaissance du père de l'Europe par l'intérieur, à travers l'analyse de son propre discours sur l'Europe. De ce point de vue les dernières années de sa vie sont intéressantes : n'ayant plus de fonctions officielles importantes qui l'obligent à parler au nom d'un gouvernement ou d'une institution, Robert Schuman peut s'exprimer avec une grande liberté de ton et livrer le fond de sa pensée et de ses sentiments. Pendant toute cette période, il ne cesse d'expliquer les débuts de la construction européenne, de plaider en faveur de la poursuite de l'intégration, de justifier le processus en l'inscrivant dans le contexte international, de le légitimer par la fidélité aux valeurs de la civilisation occidentale qui sont pour lui les valeurs du christianisme. La conviction, voire l'enthousiasme, qu'il met à défendre inlassablement l'Europe unie ont suggéré le titre du livre : Robert Schuman n'est-il pas un apôtre qui prend son bâton de pèlerin pour porter la bonne parole européenne ?

Cet ouvrage ne présente pas une collection absolument exhaustive des textes sur l'Europe écrits par Robert Schuman pendant cette dernière décennie. D'une part, l'ensemble des documents aurait représenté un volume trop important pour un seul livre. D'autre part, les articles de presse ou les conférences reprennent souvent les mêmes thèmes et

parfois les mêmes formulations. Les citer tous, intégralement, aurait conduit à des répétitions probablement lassantes pour le lecteur. Par ailleurs, les supports de certaines interventions sont des « esquisses » difficiles à reproduire : il s'agit souvent de textes dactylographiés, sous forme de plans présentés dans un style télégraphique, avec des corrections ou des compléments manuscrits surajoutés. « Réécrire » ces textes pour les rendre accessibles n'a semblé ni possible, ni utile, puisque les mêmes idées et informations apparaissent dans d'autres documents dont la forme ne pose pas de problèmes. La sélection des textes a été faite avec le souci de présenter un ensemble le plus représentatif possible par rapport aux questions abordées et par rapport aux types de documents (interviews, articles, lettres, conférences, etc.). Il convient enfin de préciser que l'ouvrage *Pour l'Europe* rédigé par Robert Schuman à la fin de sa vie, avec l'aide de quelques proches, qui constitue une synthèse de ses idées établie à partir de textes antérieurs, n'est pas cité. Réédité à plusieurs reprises, il est d'accès facile à la différence des textes publiés ici qui sont dispersés et pour certains inédits. Par contre, ce recueil comporte, à côté des écrits de Schuman, quelques documents signés par d'autres personnalités : lettres, articles ou hommages qui donnent un éclairage complémentaire sur l'engagement européen de Robert Schuman.

Pour suivre au plus près le parcours de Robert Schuman pendant ses dernières années, les documents sont classés par ordre chronologique et regroupés en quatre parties. Dans les années 1953-1954, difficiles pour l'Europe à cause de la querelle de la CED, Schuman qui n'a d'autre fonction que celle de député multiplie les tournées de conférences, notamment hors de l'Hexagone. En 1955-1957, il préside le Mouvement européen et accompagne la relance qui aboutit aux traités de Rome. De 1958 à 1960 la présidence de l'Assemblée parlementaire lui donne, en même temps que les honneurs, de nouvelles opportunités pour « prêcher » l'idée européenne. Les toutes dernières années sont marquées par la maladie, par les ultimes textes qui font figure de testament, et par les hommages rendus au père de l'Europe. Mais, à travers ces différentes étapes, le lecteur ne peut qu'être frappé par la cohérence et l'unité profonde de la pensée européenne de Robert Schuman.